

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 235—M. Barnett:

1. Quel était le solde de la Caisse d'assurance-chômage à la fin de l'année financière 1956?

2. Quel montant représente le total des sommes versées à la Caisse, compte non tenu de l'intérêt provenant des placements, entre la fin de l'année financière 1956 et la fin de la dernière année financière?

3. Au cours de la même période, quelle somme globale la Caisse a-t-elle déboursée?

4. Au cours de chaque année depuis 1956, quelle somme globale a-t-on versée à la Caisse aux titres suivants: cotisations des employés, cotisations des employeurs, contributions du gouvernement et revenus provenant des titres de portefeuille?

5. Durant chacune de ces années, quelle somme globale la Caisse a-t-elle déboursée?

Réponse de M. Graffey:

1. \$854,198,518.59.
2. \$1,815,525,753.00.
3. \$2,694,089,924.00.

	Cotisations des employés	Cotisations des employeurs	Contributions du gouvernement	Revenus provenant de placements	Amendes etc.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. 1955-1956...	84,732,276.50	84,732,276.50	33,892,911.00	25,005,133.00	28,920.00	228,391,517.00
1956-1957...	93,409,669.00	93,409,669.00	37,363,868.00	26,039,081.00	45,192.00	250,267,479.00
1957-1958...	94,589,513.50	94,589,513.50	37,835,805.00	23,775,558.00	46,422.00	250,836,812.00
1958-1959...	92,743,521.00	92,743,521.00	37,097,408.00	11,609,925.00	47,736.00	234,242,111.00
1959-1960...	114,307,850.50	114,307,850.50	45,723,140.00	8,441,165.00	51,776.00	282,831,782.00
1960-1961...	137,636,480.50	137,636,480.50	55,054,592.00	2,711,244.00	62,794.00	333,101,591.00
1961-1962...	138,894,382.00	138,894,382.00	55,557,753.00	6,177,191.00	90,050.00	339,613,758.00
\$						
5. 1955-1956...	215,204,892.00					
1956-1957...	231,296,570.00					
1957-1958...	385,078,154.00					
1958-1959...	478,631,078.00					
1959-1960...	415,234,067.00					
1960-1961...	513,905,724.00					
1961-1962...	454,739,439.00					

TÉLÉDIFFUSION DES JOUTES DE FOOTBALL À LA TÊTE DES LACS

Question n° 241—M. Badanai:

La Société Radio-Canada a-t-elle pris des dispositions en vue de la télédiffusion des joutes de football par le truchement de la station CKPR desservant la tête des Lacs?

Réponse de l'hon. M. Halpenny:

La Société Radio-Canada m'informe qu'elle ne détient pas les droits de télédiffusion des parties de football professionnel canadien. Elle télévisé cependant sur son réseau des joutes de la Ligue nationale de football, le dimanche après-midi, ainsi qu'une série de matchs intercollégiaux certains samedis après-midi. Ces joutes sont télévisées dans la région de la tête des Lacs par la station CKPR.

NOMINATION DE NOUVEAUX PILOTES À LA TÊTE DES LACS

Question n° 246—M. Badanai:

Le gouvernement a-t-il nommé, au cours de la présente saison de navigation, de nouveaux pilotes dans la région de la tête des Lacs? Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les candidats choisis?

[M. Pigeon.]

Réponse de M. McBain:

Oui. MM. T. Hanrahan, C. C. Harrison et C. E. Robinson ont été nommés à titre de pilotes enregistrés le 25 avril 1962. M. Robinson a été remplacé par M. A. H. Mallette le 12 juin 1962.

NAVIGATION SUR LES GRANDS LACS

Question n° 247—M. Badanai:

Le gouvernement a-t-il étudié la demande que la navigation reste ouverte durant toute l'année dans les Grands lacs?

Réponse de M. McBain:

Étant donné les difficultés d'ordre majeur que crée la prise par la glace de la plupart des principaux ports de la région des Grands lacs, il semble que ce projet soit actuellement impossible à réaliser, bien que l'on fasse tous les efforts pour prolonger la saison à chaque bout dans la région même des Grands lacs en recourant de plus en plus aux services des brise-glace. Cette déclaration vaut évidemment pour la région des Grands lacs et non pour la voie maritime.